



**Organe d'examen des politiques commerciales**

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À L'OEPC SUR LES FAITS  
NOUVEAUX RELATIFS AU COMMERCE**

(MI-OCTOBRE 2020 À MI-MAI 2021)

*Corrigendum*

À la page 85, au paragraphe 4.9, les sixième et septième phrases doivent se lire comme suit:  
L'Australie a réformé la loi et les règlements relatifs à l'examen des investissements étrangers afin d'améliorer et d'actualiser le fonctionnement du cadre du point de vue de la sécurité nationale, de la surveillance du respect des règles, des moyens de faire appliquer les règles et de l'intégrité, et de simplifier les prescriptions et d'apporter des modifications techniques visant à améliorer l'application de la loi. Tous les investissements proposés par des personnes étrangères en Australie qui soulèvent des problèmes de sécurité nationale peuvent être soumis à un examen, y compris un examen obligatoire des acquisitions d'un intérêt direct (en général 10% ou plus) dans une entreprise de sécurité nationale.

À la page 88, au paragraphe 4.24, la première phrase doit se lire comme suit:  
À Hong Kong (Chine) de nouvelles mesures prévoient un nouvel environnement réglementaire pour les titres assurantiels, à compter du 29 mars 2021.

À la page 92, au paragraphe 4.39, la troisième phrase doit se lire comme suit:  
L'Australie a supprimé le 1<sup>er</sup> janvier 2021 les modifications temporaires apportées (le 29 mars 2020) au cadre d'examen des investissements étrangers, qui visaient à préserver les intérêts nationaux pendant la crise causée par la pandémie de COVID-19. Au cours de cette période, les seuils monétaires prévus par le Règlement de 2015 sur les acquisitions et prises de contrôle par des étrangers avaient été fixés à 0 AUD pour les investissements étrangers proposés.

---